

AHMED MARCOUCH, DÉPUTÉ D'ORIGINE MAROCAINE DU PARTI TRAVAILLISTE HOLLANDAIS

“Les immigrés marocains sont au centre des surenchères politiques aux Pays-Bas”

Le Parti libéral néerlandais veut mettre fin à la convention de sécurité sociale liant les Pays-Bas et le Maroc. Une menace pour des milliers de retraités et ayant-droits marocains qui vivent d'allocations sociales. S'agit-il d'une campagne à la veille des élections municipales ?

PROPOS RECUEILLIS PAR MAROUANE KABBAJ

Maroc Hebdo: Le Parti libéral néerlandais au pouvoir appelle à mettre fin à la convention de sécurité sociale qui lie les Pays-Bas au Maroc et qui profite à des milliers de retraités, orphelins et veuves marocains. Quelle est la position de votre Parti travailliste, qui compte le plus d'élus d'origine marocaine ?

Ahmed Marcouch: La position de notre Parti travailliste est claire: nous sommes contre l'appel du Parti libéral visant à mettre fin à la convention de sécurité sociale qui date de 1972 et à supprimer totalement les allocations familiales pour les ayant-droits résidant au Maroc. Il faut savoir placer cette annonce dans son contexte politique. La

position du Parti libéral est justifiée par le souci de gagner la sympathie des électeurs, notamment ceux qui sont pour la limitation de l'immigration,

aux élections municipales du 19 mars puis aux élections du Parlement européen, prévues fin mai 2014. C'est une campagne électorale que mène le Parti libéral, qui adopte la position des partis de l'extrême droite par rapport à la question des immigrés.

Même si nous partageons le pouvoir dans le cadre d'une coalition, il faut savoir que chaque parti

peut se prononcer librement sur une question sur laquelle nous ne partageons pas le même avis.

Comment expliquez-vous que Lodewijk Asscher, ministre des Affaires sociales, membre de votre parti, ait soutenu la proposition de supprimer ou de réduire de 40% les allocations familiales ?

Ahmed Marcouch: Le ministre Asscher parle au nom du gouvernement. Notre parti est arrivé au pouvoir après la modification de la loi concernant les critères d'attribution des prestations en matière de sécurité sociale pour remplacer le «lieu de travail» par le «lieu de résidence» comme critère de calcul du montant des allocations familiales. Entrée en vigueur le 1er janvier 2013, la réduction de 40% des allocations sociales des ayant-droits qui résident au Maroc de Marocains vivant aux Pays-Bas, est une mesure calquée sur l'expérience française, qui détermine les allocations en fonction du pouvoir d'achat du pays de résidence. Cependant, la justice néerlandaise a remis les pendules à l'heure en décidant en première instance d'annuler cette loi. Et c'est fort probable que la cour d'appel appuie le premier jugement, le 28 mars 2013.

Comment, au sein de votre parti, pouvez-vous défendre cette cause en tant que députés d'origine marocaine ?

Ahmed Marcouch: Les principes de notre parti

sont la transparence et la solidarité. En tant que membres du Parti travailliste, nous travaillons pour servir notre pays, les Pays-Bas. En notre qualité de parlementaires hollandais d'origine marocaine, et nous sommes fiers de notre marocanité, notre avis est important et pris en compte puisque nous sommes au fait de la réalité marocaine et du coût de la vie au Maroc. A titre d'exemple, le pouvoir d'achat à Casablanca n'est pas le même que dans le Rif.

La majorité des Marocains établis aux Pays-Bas sont originaires du Rif, de Hoceima, Nador, Tétouan et Tanger. Et nous appelons, dans l'intérêt des deux pays, et pour garantir les droits des travailleurs hollandais d'origine marocaine, à développer et renforcer nos relations avec le Royaume, pays voisin de l'Europe et qui jouit, de surcroît, d'un statut avancé.

Quel est le poids électoral des Marocains établis aux Pays-Bas ?

Ahmed Marcouch: L'immigration des Marocains aux Pays-Bas a débuté dans les années 60, depuis la France en passant par la Belgique. Et ce n'est qu'à la fin des années 70 que le regroupement familial a vu le jour. Aujourd'hui, on compte 34.000 Marocains établis aux Pays-Bas. La loi octroie même à ceux qui n'ont pas la nationalité hollandaise le droit de voter. Mais ce qui est décevant, c'est que 70% de ces 34.000 Marocains s'abstiennent de voter. Et c'est mauvais. Car il faut qu'ils sachent que c'est lors des élections que les minorités peuvent vraiment faire valoir leurs droits et faire entendre leurs voix.

Pourquoi ne votent-ils pas ?

Ahmed Marcouch: Parce que, à mon sens, le gros des Marocains établis aux Pays-Bas sont issus de la première et la deuxième générations d'immigration.



Ahmed Marcouch. L'un des 3 députés d'origine marocaine du parti travailliste.

Et seulement une infime frange d'entre eux a une culture politique.

Cette communauté a-t-elle réussi son intégration dans la société néerlandaise ?

Ahmed Marcouch: Les Hollandais d'origine marocaine sont bien intégrés dans la société. Il y a parmi eux des colonels et des officiers de l'armée néerlandaise, des magistrats et des juges, des avocats célèbres, des intellectuels, des médecins spécialistes d'une grande notoriété, mais aussi des hommes d'affaires.

Malheureusement, il y a une catégorie de jeunes délinquants qui fausse cette belle image. Et c'est cette catégorie qui intéresse malheureusement les médias hollandais ■